Vigilance et lutte contre les dérives sectaires, l'appel au secours d'octobre 2025 du CAFFES « Quand les engagements se heurtent à la réalité »

D'engagements politiques encourageants…

En avril 2025, plusieurs associations engagées dans l'accompagnement des victimes de dérives sectaires étaient reçues au ministère de l'Intérieur lors de la présentation du rapport d'activités 2022/2024 de la Miviludes, ainsi reconnues dans leurs actions et fières de ce partenariat institutionnel. Pour une thématique dont on ne parle pas suffisamment, nous étions ravies de cette prise en compte, d'autant que fin mai Jean-Noel Buffet, ministre auprès du ministre de l'intérieur répondait à la question écrite de la députée du Nord Brigitte Liso, en indiquant que *« l'appel à projet 2025 reconduira le même effort budgétaire que l'année précédente, en dépit du contexte budgétaire contraint »*.

Nous étions confiants, mais c'était sans compter les bouleversements au gouvernement qui remettent tout en cause, une valse-hésitation mettant à mal financièrement notre centre.

… A une réalité de terrain bien plus alarmante

Mais pensez-vous que les familles peuvent attendre que cessent ces tergiversations quand elles sont en grande souffrance et dans l'impuissance totale de voir l'un de leurs proches totalement happés par une emprise sectaire jusqu'au risque d'être en danger immédiat ?

De notre côté, malgré ces incertitudes institutionnelles, nous n'avons jamais cessé depuis le début d'année d'accompagner ces familles de A à Z. Un travail mené au quotidien par notre équipe alors de 6 salariées qui ont fait un travail remarquable, confrontées à des situations de plus en plus difficiles à identifier avec une multitude de ramifications, complexes à gérer et mobilisant beaucoup plus de temps.

Face aux difficultés financières, nous avons donc actionné nos vieux réflexes, mobilisant nos subventionneurs des Hauts de France, l'ARS, la Ville de Lille, les services Jeunesse et Sports, etc.. Nous avons sollicité un découvert autorisé, retardé le paiement de charges pour maintenir les emplois.

Mais deux mois plus tard, la réalité est brutale avec l'obligation de réduire la voilure des activités, de diminuer l'équipe salariale désormais composée de 3 intervenants. Et face aux demandes qui ne cessent de nous parvenir, notre équipe ne pourra pas continuer longtemps à ce rythme, menant à 3 le travail de 6 personnes.

Il est impensable de voir s'arrêter notre centre historique existant depuis plus de 50 ans et créé par des parents touchés, qui ont contribué au fil du temps à faire évoluer la prise de conscience du phénomène sectaire pour ne plus parler de « secte » mais bien de comportements, de pratiques et de faits dommageables. Ne pas entendre notre cri au secours reviendrait à balayer d'un revers de main toutes ces avancées faites au nom des familles meurtries.

Cet appel à la conscience des décideurs est urgent. Il est impératif de redonner une voix aux victimes, d'assurer que les lois adoptées ne restent pas lettre morte. Les engagements politiques doivent se traduire par des actions concrètes, car les souffrances des familles ne sauraient attendre. La lutte contre les dérives sectaires ne peut se faire sans un soutien indéfectible des autorités, afin que ces engagements ne restent pas de vains mots, mais se transforment en un véritable filet de sécurité pour ceux qui en ont besoin.

Dans l'urgence de la situation, nous avons besoin que chacun se mobilise. Aujourd'hui, en tant que présidente du CAFFES, je lance donc un appel aux dons (1) afin de préserver notre structure.

Du fond du cœur, je vous remercie pour le CAFFES. Charline Delporte, la présidente, *Chevalier de la Légion d'honneur.*

(1) *Les dons reçus (cf rescrit fiscal DGFIP du 08 avril 2015) ouvrent droit à réduction d'impôts sur le revenu égale à :*
- *66% pour les particuliers du montant des dons faits dans la limite des 20% du revenu imposable.*
- *60% pour les entreprises du montant de leur don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires*

Vous pouvez passer par Hello Asso via ce flash code
ou
nous adresser votre don par voie postale au CAFFES

Association loi 1901, déclarée en Préfecture du Nord le 10/10/2014 sous le n°W595024135
Adresse : 7-9, rue des Jardins, 59000 LILLE -- Tél : 03 20 57 26 77 / Mobile : 06 45 32 60 05 --- E-mail : contact@caffes.fr

Site internet : www.caffes.fr Caffes Lille @ACaffes
Accueil téléphonique du mardi au vendredi de 08h30 à 12h30. Et uniquement sur rendez-vous personnalisé.